



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 1^{er} Juin 2011

Date de la convocation 25 Mai 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.BARRE Berthe, M.FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.MARTINEZ Antoine à M.LACROIX Jean-Claude, M.BRUN Olivier à M.GAIRAUD Francis, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard à M.LIEB François, M.SOTO Bernard à BAUDOT Bernard, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine ;</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Convention pour le rétablissement du réseau BRL- Autorisation de signature.

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC de la Salamane, il convient de dévoyer les conduites BRL impactées par l'aménagement de ladite ZAC.

Il précise que ces travaux de dévoiement à réaliser sous maîtrise d'ouvrage BRL concernent :

- Des conduites situées dans l'emprise de la ZAC ainsi que la dépose de 9 bornes d'irrigation existantes.
- La création d'une baïonnette sur une conduite DN 500 mm.

Il convient en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec BRL (**voir pièce annexe**) qui a pour objet de définir d'une part les modalités de modification du réseau d'eau brute de BRL intersecté par les travaux d'aménagement de la ZAC La Salamane sur la commune de Clermont l'Hérault, et d'autre part, les modalités d'indemnisation de BRL.

Monsieur GAIRAUD ajoute que les dispositions de la présente convention règlent :

- La localisation des conduites concernées et les travaux de modification à réaliser.
- Les attributions de principe de chaque partie en matière d'études et de travaux.
- Les conditions d'occupation ultérieure du domaine privé et/ou public par le réseau BRL et les dispositions financières des opérations domaniales.
- Les modalités d'indemnisation de BRL dont le montant prévisionnel a été établi à 508 090 Euros H.T.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE le dévoiement des conduites BRL impactées par l'aménagement de ladite ZAC tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.